

COMMUNE DE CHEFFES
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 Septembre 2012

Sont présents : ANCELLE Christian, BLONDET Jacques, LE BERRE Jean, LE SOLLIEC Stéphane, CHOISY Germain, DE RESSEGUIER Blandine, DUBUJET Catherine, FEDERKEIL Françoise, HARROUET Philippe, LANDELLE Claudie et TREMBLAYS Régis

Sont absents et excusés : DUTRUEL Marc, RICHER Dominique, TROST Annette

Pouvoirs : DUTRUEL Marc à LANDELLE Claudie
TROST Annette à DE RESSEGUIER Blandine

Date de la convocation : 11 septembre 2012
Nombre de conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 13
Secrétaire de séance : DE RESSEGUIER Blandine
Date de publication : 25 septembre 2012
Heure début de réunion : 20h15

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal.

1 – SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS SEGREEN : Avis sur le SCOT - Reçu en préfecture le 25 septembre 2012

Monsieur le Maire informe que le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Segréen a été arrêté par délibération du Comité Syndical du Pays Segréen en date du 26 juin 2012.

La commune doit donner son avis dans un délai de 3 mois. L'absence de réponse dans ce délai vaudra avis favorable.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, émet un avis réservé pour les raisons suivantes :

- **Dans le cadre d'un rattachement de la nouvelle communauté de communes (Communautés de Communes Haut Anjou et Loir et Sarthe), le SCOT du Pays du Segréen devra prendre en compte les particularités de la commune de Cheffes qui présente un bourg totalement inondable et qui n'a d'autre choix que d'urbaniser en dehors du bourg (autour des hameaux existants, hors zone inondable),**

- **Le maintien du dynamisme économique et urbain de la Communauté de Communes Loir et Sarthe. Ce dynamisme important est assuré pour l'essentiel par l'influence de l'agglomération Angevine et de l'est-Anjou. Les logiques de développement de la Communauté de Communes Loir et Sarthe n'ont rien à voir avec les logiques de développement du Pays Segréen,**
- **Pour favoriser le développement du tourisme le long de la Vallée de la Sarthe. La Communauté de Communes Loire t Sarthe en relation avec la Communauté de Communes Haut Anjou met en place des programmes importants en direction du tourisme. Il semble que dans les documents présentés, la dimension tourisme ne soit pas suffisamment prise en compte.**

2 – SOLIDARITE DES COMMUNES FRANCAISES : Incendie en Catalogne - Reçu en préfecture le 25 septembre 2012

Monsieur le Maire expose que le Carrefour des Communes administre la mobilisation des communes françaises qui participent au fonds d'aide pour les villes et collectivités espagnoles victimes du terrible incendie qui a frappé la Catalogne le 23 juillet 2012.

Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle et invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après un vote à main levée des présents et représentés, le Conseil Municipal vote la subvention exceptionnelle à 6 voix pour et 7 abstentions :

SUBVENTIONS 2012	Subvention attribuée en 2012
Divers	
Soutien à la Catalogne en Espagne suite à l'incendie qui a frappé la Catalogne le 23 juillet 2012.	300.00 €
TOTAL	300.00 €

3 – PROJET ECOLE : Validation de l'esquisse et de l'estimation financière - Reçu en préfecture le 25 septembre 2012

Monsieur le Maire présente le projet école et informe que le montant de la construction est évaluée à la somme de 1 176 280.00 € HT.

Il convient de délibérer sur :

- la validité de l'esquisse,
- l'estimation financière avec le plan de financement,
- l'acte d'engagement,
- le Cahier des Charges Administratives Particulières (CCAP).

L'estimation financière est de 1 176 280.00 € HT, et le plan de financement prévisionnel est décompté comme suit :

Prix total1 176 280 000 € HT

Subventions

1- Etat (DETR) 192 000.00 € HT

2- Bibliothèque 30 000.00 € HT

3- Réserve parlementaire 30 000.00 € HT

4- Pays des Vallées d'Anjou 100 000.00 € HT

5- Sénateur3 000.00 € HT

Fonds de concours

1- CCLS50 000 € HT

Autofinancement

1- Vente du terrain Route de Soulaire 100 000.00 € HT

2- Vente du terrain dans le bourg 30 000.00 € HT

3- Autofinancement 200 000.00 € HT

Emprunts éventuel 441 000.00 € HT

Le conseil municipal, à 12 voix pour et 1 abstention :

- valide l'esquisse,
- valide l'estimation financière avec le plan de financement sous réserve que le prix au mètre carré intègre la démolition de l'ancien Viveco et fait observer que le projet est situé en zone inondable. Cela a-t-il été pris en compte dans l'estimation financière ?,
- valide l'acte d'engagement,
- valide le cahier des charges administratives particulières avec quelques modifications mineures à apporter.

4 – MAGNUS : Proposition d'évolution des logiciels - Reçu en préfecture le 25 septembre 2012

Monsieur le Maire explique que le service administratif de la mairie utilise les logiciels Magnus (Magister pour la comptabilité et Magora pour les élections). Les logiciels actuellement mis en place sont voués à disparaître et en dehors des mises à jour obligatoires, aucune manipulation n'est effectuée de la part du fournisseur.

Les logiciels, qui vont les remplacer sont de la gamme e.magnus, sont basés sur internet et mis à jour directement par le fournisseur.

La première proposition s'élevait à 3 822.00 € HT. Après négociation et après avoir informé Magnus que certaines fonctions étaient inutiles pour la commune de Cheffes, la société a établi une proposition à 2 560.00 € HT.

Le conseil municipal, à 12 voix pour et 1 abstention, donne son accord.

5 – SIEML : Transfert de la compétence Eclairage Public de SAINT ANDRE DE LA MARCHE au SIEML - Reçu en préfecture le 25 septembre 2012

Vu les arrêtés de Monsieur le Préfet de Maine et Loire des 5 juin 1997, 18 novembre 2004, 10 septembre 2007, 10 avril 2008, 4 novembre 2008, 12 mai 2009, 6 juillet 2009, 24 septembre 2009, 5 février 2010 et 19 juin 2012 acceptant les statuts du Syndicat et ses modifications,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire du 9 mai 2007 approuvant les modifications des statuts du Syndicat,

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la commune de Saint André de la Marche du 2 mars 2012 demandant le transfert de sa compétence « éclairage public » au profit du SIEML,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML du 12 juin 2012 donnant un avis favorable à ce transfert,

Le Conseil Municipal de Cheffes, en date du 19 septembre 2012, donne par conséquent un avis favorable à l'adhésion de la commune de Saint André de la Marche au SIEML, au titre de la compétence optionnelle de l'éclairage public.

6 – SIEML : Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannage – Opérations effectuées le 27 juin 2012- Reçu en préfecture le 25 septembre 2012

Vu l'article L.5212-56 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Article 1

La Commune de Cheffes par délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2012 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- **Dépannage du réseau de l'éclairage public, d'horloges, d'armoires,**
- **Montant de la dépense : 170.80 € TTC,**
- **Taux du fonds de concours : 75 %,**
- **Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 128.10 € TTC.**

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3

Le Président du SIEMML, le Maire de la Commune de Cheffes, le Comptable de la Commune de Cheffes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

7 – FERMETURE DE LA TRESORERIE DE TIERCE - Reçu en préfecture le 25 septembre 2012

Monsieur le Maire expose que la trésorerie de Tiercé va fermer définitivement. La commune de Cheffes va donc devoir être rattachée à celle de Châteauneuf sur Sarthe, d'où des dépenses supplémentaires et des délais de traitement plus importants à cause de l'éloignement.

Monsieur le Maire déplore que l'Etat n'ait pas tenu informé la population de ce changement.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de rédiger un courrier à l'attention de la Direction Générale des Finances Publiques afin d'exprimer le mécontentement du conseil municipal de Cheffes.

8 – VOIRIE : Multiservices - Reçu en préfecture le 25 septembre 2012

Monsieur le Maire expose qu'il convient de donner un numéro de voirie au futur multiservices de Cheffes.

Le logement juste à côté étant le 21 Rue du 11 Novembre, il propose d'attribuer le numéro 19 de cette même rue au multiservices.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son accord et charge Monsieur le Maire de signer tous documents intervenant à cet effet

9 – SIVAS : Adhésion au SIVAS - Reçu en préfecture le 25 septembre 2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes d'Epineu-le-Chevreuil et de Viré-en-Champagne souhaitent instaurer la taxe de séjour sur leur territoire et en confier perception ainsi que la gestion au Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Sarthe (SIVAS). Elles sollicitent dès lors ce dernier pour l'intégrer. Le Comité syndical ayant validé leur demande, ses communes adhérentes doivent à présent donner leur accord.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'accepter les demandes d'adhésion des communes d'Epineu-le-Chevreuil et de Viré-en-Champagne.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance. Il est 23h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Prochaine réunion le 24 octobre 2012.

A CHEFFES, le 25 septembre 2012

Christian ANCELLE
Maire